

COMPTE RENDU du CONSEIL

Séance ordinaire du Jeudi 29 Mars 2018

L'an 2018 et le 29 Mars à 19 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Communauté de Communes sous la présidence de DURAND Denis, Président.

Etaient présents: M. DURAND Denis, Président ; M. LAIGNEL Noël ; Mme LEGROS Ghislaine ; M. REGNAULT Dominique ; Mme RAQUIN Edith ; M. THIBAUT Christian ; Mme COURIVAUD Bernadette ; M. BELLERET Robert ; Mme REBOUX Danielle ; M. SAUVETTE Lucien ; M. BALLERAT Xavier ; M. THEURIER Benoît ; Mme NORTIER Marie-Ange ; M. DE GOURCUFF Arnaud ; Mme BARILLET-LYON Katia ; M. FERRAND Thierry.

Absents : M. GILBERT Roland ; M. REVIDON Laurent ; M. LAIGOT Stéphane.

Excusés ayant donné procuration : M. GRIETTE Loïc à Mme LEGROS Ghislaine ; M. CORDEBOIS Loïc à M. THEURIER Benoît ; Mme KOOS Christine à Mme BARILLET-LYON Katia.

Excusés : M. SOUCHET David ; Mme AUDOIN Sandrine ; Mme BENOIT Delphine.

Secrétaire de séance : Monsieur Benoît THEURIER

Le procès verbal de la dernière réunion de conseil est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le président propose au conseil de faire une minute de silence en hommage au Colonel Arnaud BELTRAME, décédé récemment lors de l'attaque terroriste de Trèbes.

Monsieur le président propose d'examiner tout d'abord tous les comptes administratifs puis ensuite passer aux votes. Le conseil donne son accord.

BUDGET PRINCIPAL 2017

Monsieur FERRAND s'étonne du déficit d'investissement.

Monsieur De GOURCUFF estime qu'il faut être vigilants pour 2018 et après.

BUDGET ACTIVITES LIEES AU COLLEGE 2017

Monsieur DURAND précise que le solde d'investissement 2017 n'est pas tout à fait correct car il reste le remboursement du prêt relais FCTVA qui ne pouvait se faire qu'en Février 2018 (975 000 €).

Complexe sportif : Monsieur De GOURCUFF demande quel est l'impact sur la garantie décennale concernant la liquidation judiciaire de TECHNIBAT. Monsieur DURAND précise qu'il n'y a pas d'impact car il existe un fonds au niveau des assurances. Monsieur THIBAUT confirme, d'autant plus que les travaux étaient pratiquement terminés.

BUDGET OM 2017

Le résultat de fonctionnement n'est pas très réel car il y a un reste de 30 176,10 € qui a été payé au SMIRTOM en Janvier 2018.

Le solde positif en investissement correspond à la répartition de l'excédent d'investissement du SIRATROM à sa dissolution.

BUDGET SPANC 2017

Monsieur DURAND précise que 2018 sera l'année de renouvellement des diagnostics.

Périmètre de protection du Petit Bodaize : 5 dossiers sont litigieux. Ces particuliers peuvent obtenir une subvention à condition qu'ils réalisent une étude de sol préalable.

Quelques personnes n'ont pas réalisé leur diagnostic. Il a été instauré des pénalités. Des courriers seront envoyés aux récalcitrants.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU PERCEPTEUR - BUDGET PRINCIPAL

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après avoir entendu le compte administratif 2017 du budget principal,

Le conseil communautaire déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2017 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

réf : 2018_014

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU PERCEPTEUR - BUDGET ACTIVITES LIEES AU COLLEGE

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après avoir entendu le compte administratif 2017 du budget « Activités liées au collège »,

Le conseil communautaire déclare que le compte de gestion du budget « Activités liées au collège » dressé pour l'exercice 2016 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

réf : 2018_015

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET ORDURES MENAGERES

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après avoir entendu le compte administratif 2017 du budget Ordures Ménagères,

Le conseil communautaire déclare que le compte de gestion du budget Ordures Ménagères dressé pour l'exercice 2017 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

réf : 2018_016

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU BUDGET SPANC

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Après avoir entendu le compte administratif 2017 du budget SPANC,

Le conseil communautaire déclare que le compte de gestion du budget SPANC dressé pour l'exercice 2017 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

réf : 2018_017

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Président présente le compte administratif 2017 du budget principal. Il se

retire sans prendre part au vote en laissant la présidence à Monsieur BALLERAT, 1er vice-président.

Le conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget principal dressé par Monsieur Denis DURAND, président,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

☛ **Section de fonctionnement :**

Dépenses prévues :	1 687 767,00 €	Recettes prévues :	1 687 767,00 €
Dépenses réalisées :	1 476 682,25 €	Recettes réalisées :	1 523 005,56 €
Solde 2017 :	+ 46 323,31 €		
Résultat 2016 :	+ 199 805,56 €		
Résultat 2017 cumulé :	+ 246 128,87 €		

☛ **Section d'investissement :**

Dépenses prévues :	1 075 280,00 €	Recettes prévues :	1 075 280,00 €
Dépenses réalisées :	849 451,25 €	Recettes réalisées :	791 059,87 €
Solde 2017 :	- 58 391,38 €		
Résultat 2016 :	+ 182 302,97 €		
Résultat 2017 cumulé :	+ 123 911,59 €		

Restes à réaliser 2017 : 74 229,66 € en dépenses et 0,00 € en recettes.

réf : 2018_018

A l'unanimité (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ACTIVITES LIEES AU COLLEGE

Monsieur le Président présente le compte administratif 2017 du budget « Activités liées au collège ». Il se retire sans prendre part au vote en laissant la présidence à Monsieur BALLERAT, 1er vice-président.

Le conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget « Activités liées au collège » dressé par Monsieur Denis DURAND, président,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

☛ **Section de fonctionnement :**

Dépenses prévues :	179 059,00 €	Recettes prévues :	179 059,00 €
Dépenses réalisées :	85 881,07 €	Recettes réalisées :	118 074,27 €
Solde 2017 :	+ 32 193,20 €		
Résultat 2016 :	0,00 €		
Résultat 2017 cumulé :	+ 32 193,20 €		

☛ **Section d'investissement :**

Dépenses prévues :	4 911 921,00 €	Recettes prévues :	4 911 921,00 €
Dépenses réalisées :	3 497 772,15 €	Recettes réalisées :	4 636 390,11 €

Solde 2017 : + 1 138 617,96 €
Résultat 2016 : - 78 649,27 €
Résultat 2017 cumulé : + 1 059 968,69 €

Restes à réaliser 2017 : 0 € en dépenses et 95 450 € en recettes.

réf : 2018_019

A la majorité :

- pour : 17
- contre : 0
- abstentions : 1 (Monsieur De GOURCUFF)

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ORDURES MENAGERES

Monsieur le Président présente le compte administratif 2017 du budget Ordures Ménagères. Il se retire sans prendre part au vote en laissant la présidence à Monsieur BALLERAT, 1er vice-président.

Le conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget Ordures Ménagères dressé par Monsieur Denis DURAND, président,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

☛ **Section de fonctionnement** :

Dépenses prévues :	660 051,00 €	Recettes prévues :	660 051,00 €
Dépenses réalisées :	571 113,51 €	Recettes réalisées :	596 115,11 €
Solde 2017 :	+ 25 001,60 €		
Résultat 2016 :	- 42 211,46 €		
Résultat 2017 cumulé :	- 17 209,86 €		

☛ **Section d'investissement** :

Dépenses prévues :	12 014,00 €	Recettes prévues :	12 014,00 €
Dépenses réalisées :	0,00 €	Recettes réalisées :	0,00 €
Solde 2017 :	0,00 €		
Résultat 2016 :	+ 12 014,73 €		
Résultat 2017 cumulé :	+ 12 014,73 €		

réf : 2018_020

A la majorité :

- pour : 16
- contre : 0
- abstentions : 2 (Monsieur De GOURCUFF ; Monsieur BELLERET)

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET SPANC

Monsieur le Président présente le compte administratif 2017 du budget SPANC. Il se retire sans prendre part au vote en laissant la présidence à Monsieur BALLERAT, 1er vice-président.

Le conseil communautaire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 du budget SPANC dressé par Monsieur Denis DURAND, président,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

☛ Section de fonctionnement :

Dépenses prévues :	38 512,00 €	Recettes prévues :	38 512,00 €
Dépenses réalisées :	20 976,27 €	Recettes réalisées :	13 334,40 €
Solde 2017 :	- 7 641,87 €		
Résultat 2016 :	+ 17 717,26 €		
Résultat 2017 cumulé :	+ 10 075,39 €		

☛ Section d'investissement :

Dépenses prévues :	37 552,00 €	Recettes prévues :	37 552,00 €
Dépenses réalisées :	0,00 €	Recettes réalisées :	3 551,16 €
Solde 2017 :	+ 3 551,16 €		
Résultat 2016 :	- 2 135,16 €		
Résultat 2017 cumulé :	+ 1 416,00 €		

réf : 2018_021

A l'unanimité : (pour : 18 contre : 0 abstentions : 0)

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Monsieur le président donne lecture des orientations budgétaires 2018.

☛ Budget principal 2018

☛ *Section d'investissement*

La CDC inscrira les crédits nécessaires à la construction d'une structure d'exercice regroupé de la médecine, annexe de la maison médicale de La Guerche-sur-l'Aubois.

Elle prévoira les crédits pour la réalisation d'une boucle cyclable en lien avec le Pays de Loire Val d'Aubois.

Par ailleurs, la CDC procèdera à une garantie d'emprunt de 50 % de l'emprunt de la construction du nouvel EHPAD de Nérondes.

Elle inscrira également l'achat d'un minibus.

Elle prévoira les crédits d'études pour la possibilité du développement du télétravail sur la CDC.

➤ **Section de fonctionnement**

Pour 2018, la CDC reprendra à son budget les activités liées aux compétences déjà exercées, ainsi que la participation à BGE pour le financement d'un agent de développement économique en lien avec la CDC des Trois Provinces.

Avec la compétence GEMAPI, la CDC percevra la taxe GEMAPI qui sera affectée au financement des actions des syndicats de l'Airain (SIAB3A) et de la Vauvise (SIRVA).

☛ **Budget « Activités liées au collège » 2018**

La CDC reporte le solde des crédits liés à la construction du complexe sportif. Ceux-ci permettront de financer la déconstruction de l'ancien gymnase et l'éclairage du cheminement piétonnier du complexe sportif.

☛ **Budget SPANC 2018**

La CDC inscrit comme les autres années les crédits nécessaires au fonctionnement du service.

☛ **Budget OM 2018**

La CDC inscrit comme les autres années les crédits nécessaires au fonctionnement du service. Suite à la décision de la Cour d'Appel de Nantes, la CDC inscrira en recette une subvention d'équilibre du budget principal.

☛ **Etat de la dette au 1^{er} Janvier 2018**

EMPRUNT	MONTANT Au 01/01/2018	ANNEE SOUSCRIPTION	DUREE	TAUX	ANNUITE
Budget principal					
Locaux CDC	328 520,78 €	2017	16 ans	1,36 %	23 889,92 €
Numérique	418 126,37 €	2014	40 ans	Livret A+1 %	15 157,04 €
TOTAL					39 046,96 €
Budget « Activités liées au collège »					
Caisse des Dépôts et Consignations	1 050 000 €	2016	40 ans	Livret A+1 %	36 720,70 €
Caisse Epargne	335 537,68 €	2016	20 ans	1,96 %	21 322,32 €
Crédit Agricole	91 511,92 €	2016	20 ans	1,78 %	5 986,60 €
TOTAL					64 029,62 €
Crédit Agricole (Prêt relais FCTVA)	975 000 €	2017	1 an	0,59 %	979 454,11 €

Le prêt relais FCTVA a été remboursé le 27/02/2018.

Ensuite se lance le débat.

➤ **Boucle cyclable**

Monsieur De GOURCUFF ne comprend pas pourquoi n'apparaissent que les boucles cyclables, alors qu'il a assisté à une réunion où il était question du cheval également. Il estime que les discussions auraient dû être faites en commission alors que ce n'est pas le

cas. De plus, il aimerait que la CDC demande aux autres communes non concernées par le projet si elles voudraient être dans le prolongement du projet.

Monsieur DURAND rappelle que la CDC a demandé plusieurs fois de modifier le projet, mais cela a été refusé à chaque fois par le Pays de Loire Val d'Aubois. Rien n'empêche toutefois que la CDC fasse sa propre boucle mais il n'y aura pas de financement.

Quant au circuit équestre, il est porté par le Pays de Loire Val d'Aubois et va au-delà du périmètre de la CDC. Le projet est toujours en état de réflexion.

➤ **Télétravail**

Monsieur De GOURCUFF rappelle aux élus qu'il est favorable au projet de BGE, même s'il s'est abstenu lors du dernier vote, car il préférerait que l'animateur économique ait un bureau à la CDC.

Toutefois, il ne comprend pas pourquoi la CDC veut financer des études sur le télétravail. Monsieur DURAND rappelle qu'aujourd'hui le télétravail se développe, non pas à domicile mais sur des tiers-lieux. Les entreprises louent un local pour que leurs employés puissent travailler près de leur domicile. Monsieur DURAND pense à ce sujet au cas où ENEDIS décidait de partir des bureaux à l'étage.

➤ **Développement économique**

Monsieur FERRAND demande où en est le recrutement de l'animateur économique. Ce dernier est en cours de recrutement et devrait arriver début mai ou début juin selon le préavis.

➤ **Complexe sportif**

Monsieur De GOURCUFF demande si la CDC maîtrise les dépenses par rapport au complexe sportif. Il aimerait connaître l'évolution des dépenses par rapport à 2016. Monsieur DURAND rappelle que la CDC finance le gymnase par le FPIC et la dotation de solidarité communautaire.

Monsieur FERRAND pense que le complexe sportif entraîne automatiquement une augmentation des charges en matière d'électricité, de chauffage et de ménage.

➤ **Maison de retraite**

Monsieur BELLERET s'étonne de ne pas voir un écrit sur la garantie d'emprunt pour la construction de la nouvelle maison de retraite.

Ce sera rajouté aux orientations budgétaires.

Suite à ces débats, Monsieur le président propose de passer au vote.

Vu les articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au débat d'orientations budgétaires,

Vu l'article 107 de la loi NOTRe créant de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales,

Le conseil prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2018 de la Communauté de Communes du Pays de Nérondes.

réf : 2018_022

A la majorité :

- pour : 17
- contre : 0

- abstentions : 2 (Monsieur THEURIER ; Monsieur De GOURCUFF)

SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 AU CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE

Vu la délibération du Conseil Régional DAP n° 12.05.07 du 24 octobre 2012 portant adoption du cadre d'intervention de la politique des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale,

Vu la délibération CPR n° 16.06.26.68 du 8 juillet 2016 relative à l'approbation du programme d'actions du Pays de Loire Val d'Aubois,

Vu le contrat signé le 8 octobre 2016,

Vu la délibération DAP n° 16.04.07 du 13 octobre 2016 relative au dispositif « A vos ID »,

Vu la délibération CPR n° 16.09.26.14 du 25 novembre 2016 relative à l'intégration du dispositif A VOS ID et des nouvelles enveloppes aux contrats en cours via l'adoption d'avenants,

Vu le contrat signé le 8 octobre 2016 et son avenant n°1 signé le 24 mars 2017,

La Région a fait évoluer son cadre d'intervention en matière de politique territoriale. Seule l'architecture du contrat est impactée par l'ajout de mesures nouvelles sans incidences financières pour la maquette initiale du projet. Il est proposé en conséquence un avenant afin d'intégrer ces modifications. Monsieur le Président en donne lecture.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer l'avenant n°2 au Contrat Régional de Solidarité Territoriale intégrant les nouvelles mesures.

réf : 2018_023

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

SIGNATURE DU CONTRAT CULTUREL DE TERRITOIRE 2018-2021

Monsieur le Président rappelle aux conseillers qu'en date du 29 avril 2010, le conseil communautaire a validé l'ajout de la compétence « Culture » dans ses statuts.

Vu la délibération du 17 juin 2010 autorisant le Président à signer le Contrat Culturel de Territoire 2010-2013 ;

Vu la délibération du 30 juin 2014 autorisant le Président à signer le Contrat Culturel de Territoire 2014-2017 ;

Pour continuer la saison culturelle, il convient de signer avec le Conseil Départemental du Cher et la Région Centre un Contrat Culturel de Territoire 3^{ème} génération 2018-2021. Monsieur le Président donne lecture à l'assemblée de ce contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'autoriser le Président à signer le Contrat Culturel de Territoire 3^{ème} génération 2018-2021 avec le Conseil Départemental du Cher et la Région Centre.

réf : 2018_024

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

COUT FORFAITAIRE EN CAS DE DETERIORATION DE DVD

Monsieur le Président rappelle au conseil que la CDC du Pays de Nérondes a mis en place un service de prêt de DVD dans le cadre de sa politique de développement de la lecture publique sur le territoire, en partenariat avec la médiathèque Départementale du Cher.

Selon l'article 4 de la convention de prêt de DVD, le remboursement en cas de perte ou de détérioration par les usagers s'effectue sur la base d'un montant forfaitaire fixé par l'assemblée délibérante.

Par délibération n°2017_062 du 27 septembre 2017, le conseil communautaire avait fixé un coût de 45 €, montant appliqué par la médiathèque départementale. Cette dernière ayant abaissé le montant à 40 €, Monsieur le Président propose de modifier également de la même manière celui de la CDC.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide le montant de 40 € correspondant au remboursement en cas de perte ou de détérioration des DVD par les usagers.

réf : 2018_025

A l'unanimité (pour : 19 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses

☛ Calendrier prévisionnel des réunions

- Vendredi 30 mars 2018 : 19 H – Réunion avec les professionnels de santé
- Mercredi 4 avril 2018 : 18 H 30 – Commission Culture
- Jeudi 5 avril 2018 : 18 H – Bureau
- Mardi 10 avril 2018 : 19 H Conseil communautaire (vote des budgets)
- Lundi 16 avril 2018 : 18 H – Commission Enfance Jeunesse RAMPE

Le président
Denis DURAND

